



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0120
Dossier suivi par : Service autorisations - NSE
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu



Administration communale de Mersch
Château de Mersch/Place St. Michel
L-7556 Mersch

Esch-sur-Alzette, le 13 FEV. 2024

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Administration communale de Mersch
Objet	Exploitation du forage-captage «Kiesel» (FCC-509-32) à Pettingen aux fins d'approvisionnement en eau potable
Localité(s)	Pettingen
Commune(s)	Mersch

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.


Christian Reuter
Service autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation



*Référence AGE : EAU-AUT-24-0120

Administration de la gestion de l'eau

Entrée: 02 FEV. 2024

Réf.

* Caser réservés à l'Administration

F-AUT-GEN

Formulaire général de demande d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relatif à l'eau (article 23)

Veuillez noter que toutes les demandes d'autorisation sont disponibles en version électronique via www.waasser.lu

Raison de la demande

Nouvelle demande

Renouvellement* N° autorisation accordée : EAU/AUT/14/0293

Modification** N° autorisation accordée :

*En cas de renouvellement ou de modification tous les documents sont à introduire (min. 3 exemplaires : 2 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire par commune territorialement compétente)

**Voir rubrique documents concernés

Projet soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE - www.eie.lu)

Non Oui (voir pièces à joindre)

Est-ce que le projet se trouve dans une zone inondable ? (veuillez cocher la case respective):

Non Oui HQ 10 HQ 100 HQ extrême

Les zones sont consultables sur le site www.geoportail.lu/eau et les niveaux respectifs sont à demander au préalable via demande.donnees@eau.etat.lu

Est-ce que le projet se trouve dans une zone de protection d'eau potable?

Zones de protection autour des captages d'eau souterraine (veuillez cocher la case respective):

Non Oui I II II-V1 III

Zone de protection du lac de la Haute-Sûre (veuillez cocher la case respective):

Non Oui I II A II B II C III

En cas d'exploitation agricole veuillez remplir soit le formulaire F-AUT-AGR ou F-AUT-AGR-ZPS en fonction de votre choix concernant les zones de protections ci-dessus.